



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8342^e séance

Jeudi 6 septembre 2018, à 9 h 45

New York

Provisoire

Président : M. Cohen (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Marlin-Romeo
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/795)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/795)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/795, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Je donne à présent la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita : Tout d'abord, j'aimerais exprimer ma gratitude aux États-Unis, en leur qualité de Président du Conseil de sécurité, pour avoir convoqué la session d'aujourd'hui sur Haïti. Je saisis également cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

Je suis heureuse de présenter aujourd'hui au Conseil le deuxième des quatre rapports demandés par le Conseil de sécurité au cours du mandat actuel de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui se termine le 15 avril 2019, conformément à la résolution 2410 (2018). Je ferai le point également sur l'évolution de la situation en Haïti depuis la publication du rapport (S/2018/795), le 30 août.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le rapport passe en revue les activités entreprises par la Mission aux côtés du Gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires extérieurs pour préparer, conformément à la résolution 2410 (2018), la transition vers une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix au-delà du 15 octobre 2019. La MINUJUSTH continue de

s'attacher principalement à l'exécution de son mandat, en particulier dans les domaines prioritaires recensés dans la stratégie de sortie assortie d'objectifs, laquelle tisse un cadre fondé sur les conditions variables aux termes desquelles la formation actuelle des Nations Unies pourra se transformer en toute confiance en une présence autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays. Dans le sillage du rapport du Secrétaire général de juin 2018 (S/2018/527), qui présentait au Conseil les 11 objectifs concernés, le présent rapport permet d'en mesurer la mise en œuvre, au moyen d'une évaluation de 46 indicateurs individuels. Pour ce faire, le Département des opérations de maintien de la paix et la Mission ont procédé conjointement à un exercice visant à mettre en place un mécanisme plus complet de collecte de données et à suivre la progression de chaque indicateur depuis que le Conseil a pris note des objectifs il y a trois mois.

Les graphiques d'information qui sont en train d'être distribués aux membres du Conseil résultent de cet exercice. Le tableau de bord, qui représente un échantillon varié et représentatif des principaux domaines visés par les objectifs, n'a pas vocation à remplacer la vue d'ensemble que fournit l'intégralité des objectifs, mais plutôt à donner un rapide aperçu des progrès accomplis jusqu'ici.

La matrice de type « feux de signalisation » figurant à l'annexe I du rapport brosse un tableau plus complet des progrès réalisés en vue de la réalisation de chacun des 46 indicateurs. Les deux supports visuels décrivent une même situation – quelques progrès, quoique inégaux, ont été réalisés dans la plupart des domaines. Néanmoins, plusieurs défis restent à relever et des mesures spécifiques s'imposent pour stimuler les progrès afin que tous les objectifs soient atteints d'ici octobre 2019. Par exemple, il faut déployer des efforts soutenus pour que le plan de développement de la Police nationale d'Haïti soit pleinement mis en œuvre, en continuant de renforcer le professionnalisme et d'augmenter le nombre d'agents de police. Comme le montre le tableau de bord, le nombre de policiers pour 1 000 habitants a légèrement baissé, et est passé à 1,32, pour plusieurs raisons, notamment des démissions. Les membres du Conseil peuvent voir les trois éléments qui figurent sur le support visuel, en ce qui concerne la Police. J'ai mentionné le premier élément à titre d'exemple.

Les indicateurs sont également un outil utile pour la Mission et mettent en relief les domaines

dans lesquels il convient d'adopter des stratégies plus ciblées et de redoubler d'efforts pour s'attaquer aux questions plus épineuses. Pour nombre de ces questions, il faut agir sur le plan politique, plutôt que sur le plan technique, pour faire avancer les choses. À cet égard, il importe de souligner qu'en consultation avec les autorités haïtiennes, la MINUJUSTH a élaboré une stratégie politique qui vise à imprimer l'élan nécessaire et à renforcer l'adhésion politique des parties prenantes haïtiennes, en adoptant des mesures concrètes assorties d'un échéancier clair, à l'appui des efforts des autorités haïtiennes visant à atteindre les principaux objectifs fixés au titre de ces jalons et en étroite coopération avec les autres partenaires internationaux.

Les progrès au regard de plusieurs objectifs dépendent tout particulièrement de l'adoption et de la promulgation de lois importantes en matière d'état de droit. La Mission s'emploie à aider le Parlement à mettre en œuvre une feuille de route en vue de l'adoption du projet de code pénal et du projet de code de procédure pénale et encourage les législateurs à mettre au point et à adopter le projet de loi sur l'aide juridictionnelle, mais le processus de rédaction de lois visant à améliorer le travail de la police et le fonctionnement de l'administration pénitentiaire n'a pas encore été lancé. Je fais référence au premier support visuel relatif aux lois, à savoir l'objectif 1 et l'indicateur 1.

De même, d'autres indicateurs tels que l'existence d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme et des obligations en matière de droits de l'homme, présentés dans le tableau précédent, sont couverts au titre de l'objectif 9 et de l'indicateur 1. La désignation des neuf membres du Conseil électoral permanent, dont il est question dans le support visuel représenté sur le tableau de bord, est couverte au titre de l'objectif 11 et de l'indicateur 1. L'objectif concernant la représentation des femmes dans les principales institutions de l'État, telles que la Cour de cassation et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, n'a pas été réalisé. Ce tableau montre les nominations dans le secteur judiciaire, et trois méthodes sont utilisées pour faire le suivi de la situation en ce qui concerne l'équilibre entre les sexes, au titre des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c). De même, les objectifs relatifs aux mécanismes de contrôle et de responsabilisation n'ont pas été réalisés, en particulier en ce qui concerne l'inspection judiciaire, qui fait l'objet de l'objectif 5 et de l'indicateur 1. Ces objectifs sont essentiels au renforcement du pouvoir judiciaire et une fois réalisés, permettraient de réduire la durée des détentions provisoires prolongées, une question

pour laquelle des progrès s'imposent d'urgence. Cette question est couverte par l'objectif 1 et l'indicateur 8.

(L'oratrice reprend en français)

En matière de sécurité, tandis que le nombre d'homicides volontaires – et ça c'est le jalon numéro 6 avec l'indicateur numéro 3 – a chuté pendant cette période, des menaces importantes persistent, y compris une augmentation des crimes liés aux gangs. Des gangs armés à Martissant et dans d'autres quartiers au sud de Port-au-Prince – ça c'est le jalon numéro 6 indicateur 5 – qui cherchent à étendre leurs opérations illégales et leurs zones d'influence afin de générer des ressources plus importantes et de se positionner avant les prochaines élections législatives en 2019, continuent de mettre la Police nationale d'Haïti à l'épreuve. Malheureusement, les gangs armés sont toujours très connus pour la pression qu'ils exercent sur les politiciens afin de les obliger à négocier l'accès aux zones sous leur contrôle pendant la période de campagne électorale et dans de nombreux cas, même de tenter d'influencer les élections en leur faveur.

La mise en œuvre réussie du plan de développement de la Police nationale d'Haïti 2017-2021, avec le soutien de la MINUJUSTH, permettra au Gouvernement haïtien de continuer à assumer progressivement ses responsabilités en matière de sécurité. Bien qu'une évaluation de la première année de mise en œuvre du plan – qui sera présentée aux bailleurs le 10 septembre – affiche des signes de progrès encourageants, elle révèle également un certain nombre de lacunes qui doivent être rapidement abordées afin de faire en sorte que les progrès se poursuivent. Parmi ceux-ci, il faut citer le manque d'efforts soutenus des autorités nationales et des partenaires internationaux pour fournir les ressources financières nécessaires pour supporter l'exécution intégrale du plan. À cet égard, la poursuite de l'engagement des dirigeants du pays et de la communauté internationale sera essentielle au fur et à mesure que la transition avance.

La MINUJUSTH, en étroite consultation avec ses homologues nationaux, a élaboré un plan intégré de transition en matière de sécurité, comme l'a demandé le Conseil. Le plan orientera la première phase d'un retrait responsable et effectif de la présence policière des Nations Unies en Haïti, conformément à la résolution 2410 (2018). Cette première phase ramènera de sept à cinq les unités de police constituées, entre le 15 octobre 2018 et le 15 avril 2019. Une unité qui dispose d'une équipe d'intervention spécialisée sera

transférée à Port-au-Prince, tandis que deux unités de police constituées cesseront leurs opérations d'ici le début du mois de mars 2019 en prévision du rapatriement de leur personnel et de leur équipement d'ici la fin du même mois. Les régions d'où les unités de police constituées seront retirées ont été sélectionnées en fonction de leur niveau de stabilité respectif, de l'amélioration de leur situation en matière de sécurité, des progrès achevés dans la réalisation des indicateurs des objectifs fixés et de la nécessité de garantir la bonne marche des opérations de la MINUJUSTH jusqu'à octobre 2019. Des mesures de mitigation sont mises en place pour accompagner le retrait en concertation avec les autorités haïtiennes.

Au-delà des plans clairs et bien construits, la situation sur le terrain doit être suivie avec attention. Aujourd'hui, nous sommes exactement deux mois après le début de la violence qui a envahi les rues d'Haïti pour protester contre la suppression des subventions dont les produits pétroliers bénéficiaient depuis longtemps et qui a entraîné une hausse de prix de l'essence et du diesel de 38 % et de 51 % pour le kérosène. Une telle flambée de violence, inédite en Haïti depuis plusieurs années, illustre la volatilité de la situation sécuritaire actuelle. Depuis les troubles de juillet, les autorités n'ont pas cherché à remédier aux causes profondes de la précarité des conditions sociales, alors que le processus de ratification par le Parlement de l'énoncé de politique générale du Premier Ministre nommé et la prise de fonction du nouveau Gouvernement restent à l'attente. Le ressentiment populaire est alimenté par un flot continu de révélations concernant les avantages présumés des fonctionnaires de l'État et le débat sur l'utilisation discutable des fonds PetroCaribe au cours des 10 dernières années. Le risque de troubles majeurs demeure élevé, compte tenu de la conjonction de déclencheurs politiques et socio-économiques, et sans oublier la possibilité de désastres naturels pendant la saison cyclonique.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le temps presse pour réaliser des progrès concrets dans la mise en œuvre du mandat de la MINUJUSTH par l'intermédiaire des 11 objectifs reconnus par le Conseil. Ensemble, la MINUJUSTH, l'équipe de pays, le Gouvernement haïtien et d'autres partenaires devront redoubler d'efforts pour rattraper le temps perdu à cause des difficultés causées par les événements survenus du 6 au 8 juillet, compte tenu du fait que le mandat et le processus de transition sont limités dans le temps.

Tous ces défis doivent être relevés par un gouvernement pleinement opérationnel, dont la mise en place prochaine offre une occasion inestimable de relancer la dynamique parmi les acteurs nationaux, de donner un nouvel élan au dialogue sectoriel national et de catalyser l'élaboration et l'adoption d'un nouveau pacte de stabilité et de gouvernance. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Premier Ministre Jean Henry Céant des membres proposés pour son cabinet ministériel. Un nouveau Gouvernement et la direction de la Chef de la MINUJUSTH et Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti récemment nommée, M^{me} Helen La Lime, qui est parmi nous aujourd'hui, devraient donner un nouvel élan à notre partenariat avec Haïti, dont la solidité est essentielle à la réalisation de nos objectifs de transition. M^{me} La Lime, qui a pris ses fonctions et a commencé ses réunions d'information préalables à New York cette semaine, s'installera à Port-au-Prince la semaine prochaine. Nous espérons que le Conseil de sécurité et les amis d'Haïti continueront d'appuyer fermement leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Leona Marlin-Romeo, Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise).

M^{me} Marlin-Romeo (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas tient à remercier sincèrement la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, Bintou Keita, de son excellent exposé sur la situation en Haïti. Nous nous réjouissons de la présence de la Représentante spéciale Helen La Lime. Nous saluons chaleureusement sa nomination et lui souhaitons bonne chance dans l'exercice de ses fonctions.

Je suis particulièrement heureuse d'être ici aujourd'hui. Saint-Martin (partie néerlandaise), un petit État insulaire en développement et pays autonome dans le Royaume des Pays-Bas, est fier d'héberger plus de 118 nationalités distinctes. L'une des plus importantes d'entre elles est la diaspora haïtienne, qui compte plus de 1 000 personnes. Avec des liens sociaux aussi forts, les événements en Haïti sont fortement ressentis chez nous. Étant donné que nous faisons partie de la région des Caraïbes, nous partageons également certaines des vulnérabilités d'Haïti face aux catastrophes naturelles

et aux changements climatiques. Ce jour marque le premier anniversaire de l'ouragan Irma, le plus violent ouragan de l'Atlantique jamais enregistré. Je voudrais ici rappeler à votre souvenir les morts et les blessés, ceux qui ont perdu leurs maisons et leurs moyens de subsistance et ceux qui, aujourd'hui, continuent de reconstruire leurs vies, non seulement à Saint-Martin (partie néerlandaise), mais également dans les pays voisins des Caraïbes. Dans l'ensemble de la région, les travaux se poursuivent en vue d'améliorer la résilience et de garantir que la population se relève complètement de ses effets dévastateurs. Notre plan national de relèvement et de résilience comprendra une réforme institutionnelle et un renforcement des capacités.

Nous discutons aujourd'hui de la situation en Haïti dans le contexte de la stratégie de sortie sur deux ans, assortie d'objectifs pour le passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix. Pour que cette transition soit couronnée de succès, il importe au plus haut point de renforcer encore l'état de droit. L'état de droit est le socle de toute société juste, prospère et pacifique. C'est une raison de garder confiance tant pour la population que pour les investisseurs, et il contribue à amortir les chocs externes et internes qu'Haïti subit à répétition. Saint-Martin (partie néerlandaise), en tant que pays des Caraïbes faisant partie du Royaume des Pays-Bas, est conscient de ce défi. Au cours des dernières années, Haïti a accompli des progrès importants dans des circonstances difficiles, mais, comme l'indique le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2018/795), il reste encore beaucoup à faire.

Par conséquent, le Royaume des Pays-Bas encourage le Gouvernement haïtien à poursuivre les réformes institutionnelles, à renforcer les institutions chargées de l'état de droit et à renforcer le respect des droits de l'homme. Cela signifie une collaboration accrue du Gouvernement avec la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dans tous ces domaines, mais également la fourniture de l'appui politique, législatif et budgétaire nécessaire. Une dimension importante à cet égard est la réforme judiciaire. À cette fin, le Parlement doit adopter rapidement le code pénal et le code de procédure pénale.

L'état de droit exige également des institutions chargées de la sécurité qui soient efficaces et responsables, en particulier la police et les établissements pénitentiaires. L'explosion de violence, en juillet, nous rappelle que la situation sécuritaire en Haïti demeure

fragile et qu'elle pourrait de nouveau poser problème au cours des prochains mois. Il est d'une importance capitale que la Police nationale d'Haïti améliore sa capacité de gérer ces menaces et renforce la confiance du peuple haïtien dans son bilan. Il faut porter une attention particulière au regain d'activité des bandes criminelles qui est signalé, et à toute vulnérabilité perçue à la suite de la réduction de la présence des unités de police constituées dans deux zones. Nous félicitons Haïti des mesures prises récemment en coopération avec la MINUJUSTH pour renforcer les capacités de sa police nationale. À cet égard, je voudrais également souligner deux faits nouveaux très positifs : le nombre croissant de femmes recrutées et la création du bureau spécialisé dans la répression des violences sexuelles, dont la Direction de la police judiciaire a été dotée. En ce qui concerne la violence sexuelle, nous nous félicitons des initiatives prises pour sensibiliser davantage la population, bien qu'il demeure préoccupant de constater que les cas en sont sous-déclarés. Il est essentiel que les auteurs de ces crimes graves soient poursuivis.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite du rapport détaillé du Secrétaire général, qui mesure avec transparence les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission par rapport aux objectifs précédemment définis. Nous apprécions également l'évaluation des capacités, le plan de transition en matière de sécurité et les mesures d'atténuation que la MINUJUSTH a élaborées et recensées. Tout cela doit assurer un cadre solide pour la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix, conduisant ainsi à un retrait responsable fondé sur la situation sur le terrain. Le Gouvernement haïtien, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies doivent continuer de travailler en étroite collaboration pour y parvenir. La période à venir sera cruciale à cet égard. Nous appuyons sans réserve l'appel urgent lancé par le Secrétaire général à redoubler d'efforts afin d'atteindre les objectifs fixés.

En tant que proches voisins d'Haïti, Saint-Martin (partie néerlandaise) et le Royaume des Pays-Bas appuient fermement les aspirations haïtiennes à la paix, à la justice et au développement. Les bases nécessaires à cette fin sont claires : un renforcement de l'état de droit, notamment en renforçant les capacités de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire, une mise en œuvre rapide des actions prioritaires et un respect accru des droits de l'homme. À cette fin, le Gouvernement haïtien doit tirer pleinement parti de la présence de la MINUJUSTH jusqu'à sa sortie, et par la suite, de

l'équipe de pays des Nations Unies. Le Royaume des Pays-Bas continuera d'appuyer l'action engagée de l'ONU en Haïti.

M^{me} Gueguen (France) : Je tiens tout d'abord à remercier la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, pour son exposé éclairant.

La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) mène un travail remarquable de soutien aux autorités haïtiennes, dans un pays où la situation reste fragile sur les plans sécuritaire, économique, social et environnemental. Les émeutes de juillet dernier, à la suite desquelles ce Conseil s'est exprimé pour appeler toutes les parties au calme, ont sévèrement mis à l'épreuve la police nationale haïtienne et elles ont démontré à quel point il était important de poursuivre et d'amplifier les efforts pour une stabilité durable en Haïti, notamment grâce au renforcement de capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) en lien avec la MINUJUSTH. Cette prise de conscience et surtout sa traduction en action sont d'autant plus nécessaires que nous nous acheminons désormais vers la transition dans le cadre d'une stratégie de sortie, qui commencera sur le terrain avec le retrait de deux unités de police d'ici le 15 avril prochain.

Dans ce contexte, je souhaiterais souligner trois points forts, essentiels à la consolidation de l'état de droit, sans laquelle il n'y aura pas de stabilisation durable.

Le premier porte sur la PNH, l'un des piliers de la stabilité. Nous nous félicitons de la montée en puissance de la police nationale, qui compte désormais plus de 15 000 agents. Dans un contexte sécuritaire volatile, marqué par la présence de gangs criminels dans plusieurs régions du pays, ce sont ces agents qui contribuent sur le terrain à la construction d'un État de droit. La France salue le soutien apporté dans ce domaine par la MINUJUSTH, dans des situations parfois périlleuses, et appelle les autorités haïtiennes à se saisir pleinement de la gestion des troubles à l'ordre public dans la perspective du départ de la Mission. Afin de garantir sur le long terme l'efficacité et la résilience des forces de l'ordre, la France exhorte les autorités haïtiennes à éviter toute politisation de la police nationale. Comme l'expérience passée l'a montré, une telle politisation serait incompatible avec la stabilité durable pour laquelle nous unissons nos forces avec les Haïtiens. Il est essentiel de mettre en place des procédures de recrutement fondées sur le mérite professionnel, la neutralité et l'impartialité, répondant aux critères d'un État de droit.

Le deuxième point, sans lequel il ne saurait y avoir de légitimité politique, porte sur le renforcement de la justice. Il appartient désormais à Haïti de poursuivre, dans le cadre de son plan national, toutes les pistes d'amélioration du système judiciaire lancées par la MINUJUSTH, notamment les questions liées à l'efficacité de la chaîne pénale et aux conditions de détention en milieu carcéral. Il est à ce titre crucial de renforcer la confiance des Haïtiens dans la capacité et dans la volonté du système judiciaire à lutter contre la criminalité. Nous entendons dire parfois que cet objectif peut attendre, au motif que la priorité devrait être donnée au développement économique. Il n'y a rien de plus faux. Un développement équitable et durable dépend fondamentalement de la construction d'un État de droit dans lequel tous les acteurs économiques bénéficient d'une sécurité juridique qui les incite à investir, c'est-à-dire à construire l'avenir de leur nation. D'autre part, il ne saurait y avoir de développement économique sans une action résolue de lutte contre la corruption. La France encourage à ce titre les autorités haïtiennes à poursuivre leurs efforts dans ce sens et à mettre tout en œuvre pour juger les responsables et éradiquer ce phénomène.

Enfin, troisième point, en lien avec la question de la justice que je viens d'aborder, il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de respect des droits de l'homme afin de donner aux Haïtiens les garanties du respect de leurs droits fondamentaux. Il s'agit d'une condition *sine qua non* de la stabilité d'Haïti et du bien-être de la population haïtienne. La France appelle à poursuivre le travail en cours de renforcement de l'Office de la protection du citoyen en charge des droits de l'homme et à consolider la mise en œuvre du plan stratégique de 2014, notamment par la désignation d'un point de contact de haut niveau au sein du Gouvernement. La France appelle également Haïti à réduire le nombre de détenus en détention provisoire depuis plus de deux ans, à améliorer les conditions de détention et à lancer des enquêtes en toute indépendance sur les violations des droits de l'homme commises par les forces de l'ordre. Il est également essentiel que des mécanismes de justice transitionnelle soient mis en place pour faire la lumière sur les violations massives des droits de l'homme commises par le passé. Sur ce sujet comme sur les autres, la France attend des autorités haïtiennes qu'elles redoublent d'efforts dans la perspective de la période de transition et de la fin de la MINUJUSTH.

Les Nations Unies se sont montrées à la hauteur de la mobilisation attendue par la communauté

internationale, en particulier après le tragique tremblement de terre de 2010. Maintenant que nous approchons d'une nouvelle phase dans la relation entre Haïti et l'ONU, la France encourage vivement le pouvoir haïtien à tirer le meilleur parti de la présence de la MINUJUSTH, désormais dirigée par M^{me} La Lime, à laquelle je souhaite plein succès dans ses fonctions, afin de mettre les bases d'une transition réussie.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue parmi nous à la Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise), M^{me} Leona Marlin-Romeo, ainsi qu'un séjour agréable et heureux à New York.

Permettez-moi par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de féliciter très sincèrement la délégation des États-Unis d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour du mois de septembre. Nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, pour son exposé détaillé et instructif, ainsi que pour le rôle important qu'elle assume et pour les réalisations qu'elle a menées à bien en Haïti. Notre délégation se félicite de la nomination de M^{me} Helen Meagher La Lime le 1^{er} août dernier en tant que nouvelle Représentante spéciale pour Haïti et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous sommes convaincus que son profil universitaire et son expérience l'aideront à s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

La République de Guinée équatoriale suit de près l'évolution de la situation en Haïti et prend note des efforts constants déployés par son gouvernement, l'ONU et ses partenaires pour relever les défis auxquels le pays est confronté et pour promouvoir au mieux le développement durable de la société haïtienne dans son ensemble. C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons reçu les informations sur les événements qui se sont produits au début du mois de juillet dernier. Nous faisons référence aux manifestations de rue à Port-au-Prince et dans d'autres localités du pays en raison de la hausse du prix du carburant. Nous regrettons que ces actes aient causé des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. La manifestation citoyenne, en tant qu'expression pacifique, doit respecter la réglementation en cours dans le cadre du système juridique du pays, dans tout son processus. De cette façon, ses protagonistes ne feraient pas de mal à ceux qui ne la soutiennent pas. À cet égard, nous nous félicitons de la position courageuse du Président Jovenel Moïse, qui a pris l'initiative d'éliminer les subventions

sur les produits pétroliers, et de l'appel qu'il a lancé aux citoyens pour qu'ils restent calmes et retournent dans leurs foyers.

La délégation équato-guinéenne se félicite de la visite effectuée en mai dernier par les membres du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, qui ont eu l'occasion de rencontrer le Président Moïse et d'autres partenaires politiques, la société civile et les organismes de développement opérant dans le pays, notamment sur les questions socioéconomiques, les priorités de développement et l'état de droit. Nous sommes convaincus que ces réunions serviront à promouvoir le développement durable dont le peuple haïtien a besoin.

Nous saluons le précieux travail de l'Assemblée législative, comme en témoigne l'adoption de projets de loi importants, tels que celui sur l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et aux installations, la création d'un fonds pour les personnes handicapées, ainsi que la création, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national d'assurance judiciaire, entre autres. Nous pensons que la vision de l'intégration des personnes handicapées montre une volonté politique d'étendre le développement d'Haïti à toutes les couches de la société. De même, nous nous félicitons de l'appui de l'UNICEF au Gouvernement pour la création d'un tribunal pour mineurs, qui sera inauguré avant la fin de cette année, car nous pensons que c'est une bonne initiative prise dans le domaine de la justice et que cela contribuera à renforcer l'état de droit.

Nous saluons l'effort multiplié de l'ONU pour éradiquer le choléra en Haïti, un fait vérifié par une tendance à la baisse continue des cas de choléra observés depuis fin 2016 et qui persiste tout au long de l'année 2018 en cours.

Je termine en exprimant mon soutien à ses efforts, et ma gratitude, à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. J'appelle toutes les institutions publiques haïtiennes – le Gouvernement, le Parlement, les tribunaux, la police nationale et la société civile – à collaborer étroitement avec le Président Jovenel Moïse et à soutenir son programme de réformes dans le but de promouvoir le développement durable en Haïti, ce qui suppose absolument l'observation des lois, le respect des droits de l'homme, une bonne gouvernance, le respect de l'autorité de l'État et le renforcement des institutions juridiques d'Haïti.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Bintou Keita de son exposé objectif et complet et de sa précieuse contribution à nos présentes délibérations. Je félicite aussi sa capable équipe pour un travail efficace. Nous souhaitons la bienvenue dans cette salle au Premier Ministre de Sint Maarten et au Représentant permanent d'Haïti.

En avril, le Conseil de sécurité a décidé par un vote de proroger d'un an le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) (voir S/PV.8226). Nous voudrions saisir cette occasion pour louer l'action de la Mission, marquée par le lancement d'un certain nombre de projets et initiatives, entre autres l'appui à l'état de droit, la contribution au développement continu de la Police nationale haïtienne et la protection des droits de l'homme.

Le Kazakhstan applaudit aux efforts du Président Moïse et de son Gouvernement pour promouvoir la stabilité, la sécurité, le développement économique et des changements sociaux dans le pays. On ne peut qu'approuver l'appel renouvelé du Gouvernement haïtien à tenir compte de la nécessité d'aligner plus étroitement l'aide internationale au développement sur les priorités nationales.

Dans le même temps, tout en reconnaissant les sensibles progrès réalisés dans l'amélioration du climat politique et sécuritaire, il faut dire que certains problèmes clefs n'ont pas encore été abordés en de nombreux domaines prioritaires, comme la lutte contre le choléra, l'extrême surpeuplement des prisons, la promulgation de mesures de lutte contre la corruption, l'instauration de la stabilité financière et économique, la sécurité alimentaire et la stabilisation de la situation humanitaire.

Nous appuyons pleinement l'observation du Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2018/795), à savoir que les violences de juillet ont fait ressortir l'importance d'édifier un soutien politique à large assise pour appliquer les réformes économiques, qui sont la condition préalable essentielle de la stabilité à long terme d'Haïti.

Sur cette toile de fond, les efforts conjoints de la communauté internationale en faveur du progrès seront indispensables s'agissant de consolider la stabilité et de jeter les fondements solides de la stabilité politique à long terme, de la sécurité et du développement. Le Kazakhstan encourage le Gouvernement à favoriser une coopération accrue avec les organisations

régionales, en particulier la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains, dans le but de discerner de nouvelles opportunités de partenariat et d'en tirer parti.

Alors que le système des Nations Unies prépare une transition efficace et douce vers le développement durable, nous appelons les diverses entités des Nations Unies présentes sur le terrain et le Siège à continuer d'œuvrer dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies, en adoptant une approche mieux intégrée et coordonnée.

Pour terminer, je suis absolument convaincu que le Gouvernement, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires internationaux et régionaux doivent continuer à œuvrer de concert afin de planifier la transition et au-delà. Il sera essentiel de prévoir, aborder et atténuer tous les problèmes qui peuvent résulter de la transition vers une présence des Nations Unies en Haïti non liée au maintien de la paix.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de cette séance et de l'exposé complet et éclairant de M^{me} Bintou Keita. Nous accueillons avec satisfaction la nomination de M^{me} Helen Meagher la Lime en tant que nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, et lui souhaitons plein succès. Nous souhaitons la bienvenue à la Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise).

Voici trois mois, nous avons adopté la résolution 2410 (2018), qui prolonge le mandat de la Mission jusqu'en avril 2019 et pose les fondements d'une transition à une présence des Nations Unies non liée au maintien de la paix dans le pays. À cette fin, nous tenons à souligner l'importance des objectifs et des 46 indicateurs proposés par le Secrétaire général pour suivre les progrès et l'efficacité de la transition promue par la Mission, le Gouvernement haïtien et l'équipe de pays des Nations Unies.

Néanmoins, nous pensons qu'il reste beaucoup à faire pour mener à bien une transition effective. Les violentes manifestations de juillet et la démission ultérieure du Premier Ministre Lafontant, comme l'a noté M^{me} Keita, reflètent une situation volatile et la fragilité de l'équilibre nécessaire à la consolidation politique, économique et sociale du pays.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Jean Henry Céant à la fonction de Premier Ministre. Nous

en attendons la prompte ratification par le Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement. Nous insistons aussi sur la nécessité que le Parlement accélère le processus d'adoption du code pénal et du code de procédure pénale, et sur l'urgence d'instituer le Conseil électoral permanent.

Dans le domaine de la sécurité, d'une part, nous sommes préoccupés par l'intensification de la violence des bandes criminelles et par les manifestations violentes; de l'autre, nous mettons en lumière les importants programmes visant à réduire la violence collective, en particulier l'action d'équipes mobiles et la réalisation de projets à effet rapide.

Nous soulignons aussi l'importance de l'appui de la Mission à la police nationale. Mais nous sommes préoccupés d'apprendre que les organes de maintien de l'ordre commettraient des violations des droits de l'homme et qu'il n'y aurait pas d'enquêtes, ce qui favorise l'impunité et limite l'accès à la justice. Nous espérons que la première évaluation annuelle du plan stratégique de développement de la police nationale, conduite avec l'appui de la Mission, rendra possible d'améliorer les capacités de défense des droits de l'homme.

Passant au secteur judiciaire, nous sommes préoccupés par la longue durée, qui persiste, des détentions provisoires et par le surpeuplement des prisons. Nous sommes donc satisfaits que le nombre d'affaires instruites augmente et que la Mission vienne en aide au système pénitentiaire. Nous nous félicitons aussi que le Ministère de la justice ait été récemment chargé des droits de l'homme et nous espérons que cette nouvelle responsabilité sera bientôt officialisée. Nous attendons avec espoir la prompte ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui est en souffrance depuis sa signature en 2013.

Nous croyons essentiel de remédier au problème des chevauchements de fonction et d'accélérer la nomination de magistrats afin d'assurer le fonctionnement efficace du système judiciaire. Nous pensons que le projet de plan stratégique du Conseil supérieur de la magistrature devrait servir ces objectifs.

Par ailleurs, nous tenons à mettre en lumière la rénovation du siège du groupe chargé de la lutte contre les crimes sexuels, grâce à la coopération de la Norvège, ainsi que l'accroissement du nombre d'enquêtes. Nous soulignons que l'attention aux victimes et l'accès à la justice requièrent une aide psychologique et médicale.

Ce sont là quelques-uns des domaines dans lesquels le Gouvernement haïtien doit redoubler d'efforts afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de sortie de la Mission.

Je termine en réaffirmant l'engagement de mon pays et son appui aux efforts du peuple et du Gouvernement haïtiens pour bâtir une paix durable.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) (S/2018/795), conformément aux recommandations pertinentes de la résolution 2410 (2018). Elle félicite M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé circonstancié sur les derniers développements en Haïti et les activités de la MINUJUSTH au cours du dernier trimestre.†

La Côte d'Ivoire est vivement préoccupée par l'évolution de la situation en Haïti marquée par les récentes manifestations sociales ayant entraîné des pertes en vies humaines et occasionné d'importants dégâts matériels. Mon pays condamne ces événements malheureux, qui contribuent à fragiliser les acquis de la reconstruction et à détériorer les conditions de vie des populations haïtiennes, qui aspirent à la paix, à la stabilité et au développement. À la lumière du rapport du Secrétaire général, ma délégation articulera son intervention autour de trois points : la situation sociopolitique, la conjoncture économique et la stratégie de sortie de crise.

Sur le plan politique, la situation en Haïti reste préoccupante en raison de la persistance des tensions sociopolitiques. La Côte d'Ivoire appelle donc toutes les parties prenantes à la retenue et au respect de l'état de droit. Elle les exhorte également à s'engager dans un dialogue politique inclusif afin de relever les défis majeurs auxquels le pays est confronté. Elle salue, à cet égard, les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, qui ont permis d'apporter des réponses consensuelles aux contestations sociales provoquées par la hausse du prix du pétrole.

Ma délégation se félicite par ailleurs de la nomination de M. Jean Henry Céant au poste de Premier Ministre au début du mois d'août. Elle attend avec intérêt l'approbation de cette nomination par le Parlement, ainsi que la formation d'un gouvernement dont la mission sera de conduire Haïti vers la consolidation de la paix et la stabilité.

Ma délégation estime que la réalisation de ces objectifs devrait prendre en compte les aspects suivants : le renforcement de la collaboration entre l'exécutif et le Parlement; la lutte contre la corruption; la réforme des textes régissant les partis politiques; la nécessité pour le Gouvernement, les différentes formations politiques et les membres de la société civile de surmonter leurs divergences politiques; et l'adoption d'un pacte de gouvernance ou de stabilité qui devrait découler du dialogue sectoriel national et engager tous les acteurs et institutions concernés à soutenir la mise en œuvre des objectifs politiques, économiques et sociaux convenus.

Mon pays appelle par ailleurs la communauté internationale à soutenir tous les efforts de promotion du dialogue en Haïti afin de créer des conditions favorables à la tenue d'élections législatives et locales apaisées, crédibles et transparentes en octobre 2019. La Côte d'Ivoire exhorte les autorités haïtiennes à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vue de garantir le succès du processus électoral.

S'agissant de la situation économique difficile que connaît Haïti, ma délégation exhorte les autorités à prendre les mesures appropriées visant à créer un climat de confiance entre la population et les institutions nationales et à rassurer les investisseurs en vue de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement. À cet effet, le Gouvernement haïtien devrait adopter des réformes dans le domaine législatif et mettre en œuvre des programmes et des projets susceptibles de répondre aux besoins immédiats et à long terme de la population.

Enfin, au titre de la stratégie de sortie de crise, ma délégation salue l'engagement de la MINUJUSTH, de l'équipe de pays des Nations Unies et de tous les autres partenaires qui œuvrent aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens à la consolidation de la paix, à la stabilité et au développement. Ma délégation se félicite à cet égard des actions menées avec succès par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la MINUJUSTH, notamment les mesures d'atténuation prises pour accompagner le retrait de la Mission des Nations Unies, prévenir le vide sécuritaire et assurer une transition harmonieuse dans les départements concernés par le renforcement des capacités de la Police nationale ainsi que l'intensification du programme communautaire de réduction de la violence; la finalisation du plan de transition en matière de sécurité, en prévision du retrait de la MINUJUSTH, prenant en compte les risques et les capacités nationales pour répondre adéquatement aux

besoins en matière de sécurité; et le développement de la stratégie conjointe de mobilisation des ressources pour appuyer la mise en œuvre des priorités stratégiques, en tenant compte des exigences découlant de la planification de la transition.

Ma délégation salue également les résultats obtenus en matière de respect de l'état de droit, de promotion du genre et de droits de l'homme, notamment l'amélioration des conditions de détention de la population carcérale.

Le succès de la stratégie de retrait de la MINUJUSTH passe inévitablement par une étroite collaboration et une harmonisation des priorités entre les différentes parties prenantes pour édifier et consolider les institutions publiques haïtiennes. Ma délégation appelle par conséquent le Gouvernement haïtien à collaborer pleinement avec les Nations Unies pour assurer le succès des tâches prioritaires définies préalablement afin de réussir une transition harmonieuse et efficace sans une présence onusienne de maintien de la paix.

Mon pays exhorte à cet égard les autorités haïtiennes à prendre toutes les dispositions utiles pour relever les défis persistants, à savoir le renforcement des capacités de la Police nationale et la poursuite des réformes dans tous les secteurs de l'état de droit, y compris les réformes relatives aux droits de l'homme et à la justice pénale. Il encourage également les autorités haïtiennes à prendre des mesures pour la mise en œuvre du principe de reddition de comptes contre les auteurs de violations avérées des droits de l'homme.

Pour conclure, ma délégation voudrait adresser ses félicitations à tout le personnel de l'ONU qui œuvre inlassablement à la consolidation de la paix et au développement en Haïti. Elle souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions à M^{me} Helen Meagher La Lime, nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe de la MINUJUSTH.

M^{me} Córdova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, nous remercions la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, de son exposé instructif sur les événements récents en République d'Haïti et les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous saluons également la Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise).

Nous regrettons les faits survenus durant le mois de juillet, qui illustrent l'importance du développement économique et de la stabilité ainsi que le lien qui les unit. Ces faits témoignent également de l'inefficacité des mesures d'adaptation structurelle, qui ne tiennent pas compte des réalités locales et des répercussions que peuvent avoir ces mesures sur la population, en particulier le segment le plus pauvre qui, au lieu de bénéficier de ces mesures, se retrouve en situation de dénuement, ce qui menace la stabilité économique, politique et sociale du pays.

À la lumière de ces faits, il nous paraît essentiel qu'Haïti s'efforce de bâtir un consensus politique afin de promouvoir le développement économique. Sur cette base, nous réaffirmons notre attachement à ce pays frère et nous appelons la communauté internationale à continuer d'œuvrer au règlement des problèmes persistants, principalement en ce qui concerne le secteur de la sécurité et l'état de droit. Cet appui doit être fourni en consultation et en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien, dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

Nous saluons également les progrès accomplis dans les domaines susmentionnés et la nomination de Jean Henry Céant au poste de Premier Ministre de la République d'Haïti. Nous soulignons par ailleurs l'engagement renouvelé du Gouvernement à consulter tous les secteurs en vue de former un gouvernement nouveau et sans exclusive qui s'emploiera à lutter contre la pauvreté et à développer l'agriculture, le secteur énergétique et les infrastructures. À cette fin, il est nécessaire d'adapter la coopération extérieure aux priorités du Gouvernement, en s'attachant à réaliser les objectifs de développement durable et à mettre en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De même, il importe de renforcer la capacité de l'État à faire face aux catastrophes naturelles. À cet égard, nous félicitons les acteurs humanitaires tels que l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, de l'aide coordonnée qu'ils fournissent dans ce domaine, et nous appelons la communauté internationale ainsi que les donateurs à fournir un appui financier pour consolider le plan d'aide humanitaire.

Nous saluons les progrès accomplis dans la lutte contre le choléra grâce à la nouvelle approche mise

en place par le Secrétaire général. L'ONU et ses États Membres ont la responsabilité collective de garantir sa pleine mise en œuvre. À cette fin, nous demandons à la communauté internationale de s'employer à respecter ses engagements et d'aider la République d'Haïti à mettre en place des systèmes d'assainissement et de santé solides. Le choléra reste un problème central qui a des conséquences non seulement sur la salubrité et l'accès à l'eau, mais également sur tous les volets du développement et de la stabilité en Haïti, qui restent des priorités pour les Haïtiens, comme cela a été souligné durant la visite effectuée par le Conseil de sécurité en juin 2017.

Pour ce qui est des objectifs et des progrès accomplis vers leur réalisation, nous réitérons que ces efforts doivent être menés dans le strict respect du mandat de la MINUJUSTH dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité, conformément à la résolution 2350 (2017).

Nous saluons les efforts que déploie la Mission dans le cadre de son programme d'apaisement de la violence communautaire, qui met l'accent sur la participation des femmes et des jeunes à risque à des activités qui les dotent des moyens et des capacités nécessaires pour générer des revenus et qui encouragent le dialogue communautaire. Nous encourageons la Mission à poursuivre ces initiatives dont la capacité à faire baisser la criminalité est avérée et qui complètent l'action de la Police nationale, promeuvent le dialogue communautaire ainsi que la confiance dans la Police nationale et les institutions chargées de l'état de droit.

De même, nous saluons l'appui fourni aux institutions gouvernementales dans les domaines de la justice, des droits de l'homme et de la sécurité. Nous saluons également le travail effectué par la Mission en matière de lutte contre la violence et l'exploitation sexuelles. Nous encourageons la MINUJUSTH à poursuivre ses initiatives en appliquant la politique de tolérance zéro à l'égard des personnes responsables de tels crimes qui, si elles sont reconnues coupables, doivent être sanctionnées en conséquence. Nous réitérons notre préoccupation s'agissant de la question des enfants sans père, nés à la suite des atteintes sexuelles commises par le personnel de la MINUSTAH, et nous prenons note du fait que la Mission a lancé un projet ayant pour objectif de couvrir les frais de scolarité et le repas des enfants des victimes de ces sévices.

Nous soulignons qu'il ne peut y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement.

En ce sens, nous estimons que la communauté internationale doit unir ses efforts, en renforçant les synergies avec le Gouvernement, selon que de besoin et dans les limites du mandat de la MINUJUSTH, pour atteindre l'objectif fondamental, à savoir maintenir durablement la paix, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Helen Meagher La Lime en tant que Représentante spéciale pour Haïti et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, à qui nous souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Nous sommes convaincus qu'elle saura s'en acquitter de façon impartiale, dans le cadre de son mandat. Nous appelons cependant une nouvelle fois le Secrétariat à tenir compte de la représentation géographique lors des nominations de hauts fonctionnaires de l'Organisation.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Bintou Keita de son exposé et du document d'information sur les objectifs qu'elle a fait distribuer et qui est particulièrement utile. Nous évoquons souvent, au Conseil de sécurité, les objectifs des missions de maintien de la paix, mais notre analyse des résultats au regard de ces objectifs n'est pas toujours aussi claire que celle qu'elle nous fournit ici. Je l'en remercie donc très vivement.

Comme d'autres orateurs l'ont indiqué aujourd'hui, nous apprécions toujours le soutien que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) apporte au Gouvernement haïtien dans ses efforts pour renforcer l'état de droit et continuer à développer la Police nationale d'Haïti. Nous saluons également les progrès que la Mission a accomplis à l'approche de sa stratégie de sortie sur deux ans, et nous nous félicitons en particulier de la planification conjointe de la transition préparée avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires extérieurs.

Je m'associe aux représentantes de la France et des Pays-Bas concernant tous les points qu'elles ont déjà évoqués s'agissant de renforcer la police, d'améliorer la justice et d'accroître le respect des droits de l'homme. Je voudrais également me faire l'écho des remarques faites à l'instant par la représentante de la Bolivie quant à l'importance de lutter contre la violence sexuelle en Haïti, et notamment contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Qu'il me soit cependant permis de faire trois observations supplémentaires.

Premièrement, il est très clair que le contexte politique et les conditions de sécurité en Haïti restent extrêmement fragiles, comme en témoignent les récents événements survenus en juillet; par ailleurs, le rapport du Secrétaire général (S/2018/795) cite une augmentation de la violence liée aux gangs et évoque des préoccupations relatives à des violations des droits de l'homme commises par la police. Nous encourageons donc le Secrétaire général, sa Représentante spéciale et la MINUJUSTH à surveiller étroitement au cours des 12 prochains mois, en coopération étroite avec le Gouvernement haïtien, ces risques qui pèsent sur la sécurité et la stabilité, afin d'éviter toute rechute dans le conflit. En ce qui concerne le pacte de stabilité ou de gouvernance cité par le rapport, nous encourageons vivement le Gouvernement haïtien à faire progresser à titre prioritaire le dialogue sectoriel évoqué dans le rapport, afin de promouvoir le recensement des mesures prioritaires qui permettront d'adopter ledit pacte.

Deuxièmement, en ce qui concerne les objectifs et la transition de la MINUJUSTH, comme je l'ai dit, nous accueillons très favorablement l'évaluation détaillée des progrès présentée dans le rapport, mais nous sommes nous aussi préoccupés par le fait que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sont inégaux. J'ai été particulièrement frappé par les détails fournis concernant l'objectif lié au nombre de policiers pour 1 000 habitants. Lors de la visite du Conseil de sécurité en Haïti en juin 2017, je me souviens qu'un accent particulier a été mis sur l'augmentation du nombre de policiers et, à l'époque, il semblait réaliste de penser que leur effectif continuerait d'augmenter. Compte tenu de l'importance de cet indicateur, il est très préoccupant que, plus d'un an après la visite du Conseil, cet indicateur affiche en réalité une aggravation. Il reste à présent à peine plus de 12 mois avant la date prévue du départ d'Haïti de la MINUJUSTH, ce qui laisse peu de temps pour assurer le succès de la transition. Comme nous l'avons déjà dit, il est impératif que les Haïtiens s'approprient ces réformes fondamentales et les concrétisent si nous voulons que la transition soit réussie. Nous estimons donc qu'il est essentiel que toutes les parties, et en particulier les autorités haïtiennes, redoublent d'efforts pour que ces objectifs soient atteints.

Troisièmement, enfin, nous exhortons le Secrétaire général à faire preuve de réalisme et de clarté s'agissant de la répartition des responsabilités au sein du système des Nations Unies, et à aider l'ONU à combler les lacunes décelées au regard des capacités et de l'aptitude de l'équipe de pays des Nations Unies,

indispensables à la réussite de la transition. Quant aux questions telles que l'élaboration de projets de loi qui, à l'évidence, nécessitent un appui de plus long terme, allant au-delà du mandat de la MINUJUSTH, nous pensons qu'il conviendrait peut-être d'étudier le bien-fondé de transférer d'ores et déjà ces responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. Nous notons que la prochaine mission d'évaluation stratégique, prévue en février, sera essentielle pour faciliter la planification et la conduite de la transition dans les délais, et nous attendons avec intérêt le rapport de cette mission d'évaluation.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale Keita de son exposé.

La Chine a pris bonne note des récents incidents de violence survenus dans certaines régions d'Haïti, qui, dans une large mesure, traduisent la fragilité des conditions de sécurité en place, ainsi que la nécessité de consolider davantage la stabilité politique et le développement économique. La Chine espère que les parties en Haïti régleront leurs divergences dans les meilleurs délais, par la voie de négociations et d'un dialogue politique sans exclusive. Le Gouvernement haïtien doit continuer d'intensifier ses efforts pour développer l'économie, améliorer les conditions de vie de la population et mettre pleinement en œuvre le plan stratégique de la Police nationale d'Haïti, afin de créer les conditions d'une amélioration marquée de la situation dans le pays. La communauté internationale et les pays de la région doivent également accorder une attention accrue à la question concernant Haïti, et appuyer la consolidation de la paix et de la stabilité du pays, ainsi que ses efforts pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Chine apprécie les travaux récents de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et du Représentant spécial adjoint Diallo. Nous nous félicitons que le Secrétaire général Guterres ait nommé M^{me} Meagher La Lime au poste de Représentante spéciale pour Haïti et Cheffe de la MINUJUSTH. Nous espérons que M^{me} Meagher La Lime assumera ses fonctions et commencera ses travaux dans les plus brefs délais, pour aider le Gouvernement haïtien à étoffer ses forces de police et à assumer véritablement la responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité nationales. La Chine est prête à travailler avec les autres membres du Conseil

de sécurité pour contribuer à l'instauration rapide d'une paix et d'un développement durables en Haïti.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale Bintou Keita de son exposé très utile et instructif sur les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Helen Meagher La Lime au poste de Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUJUSTH. Nous lui présentons, ainsi qu'à la Mission, tous nos vœux de succès dans leurs efforts pour aider le Gouvernement haïtien à consolider l'état de droit, renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti et suivre la situation des droits de l'homme.

Nous convenons que les événements violents survenus début juillet à Port-au-Prince et dans d'autres villes haïtiennes montrent que la situation en Haïti reste précaire et qu'il faut atténuer les difficultés quotidiennes que rencontre la population. La Pologne exhorte toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence pour parvenir à leurs desseins politiques, à respecter l'état de droit, et à trouver une solution de consensus aux problèmes auxquels le pays fait face. Il est extrêmement important de créer de vastes bases de soutien politique en vue de la mise en œuvre des principales réformes économiques, essentielles à la stabilité à long terme du pays.

La Pologne se félicite que le Président Moïse ait nommé M. Jean Henry Céant au poste de Premier Ministre. Nous attendons avec intérêt la formation d'un nouveau Gouvernement qui continuera de faire avancer Haïti sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilité. Il convient de noter que le Gouvernement haïtien a pris des mesures pour réformer le Code pénal et le Code de procédure pénale, lutter contre la corruption dans la fonction publique et renforcer le secteur judiciaire. Le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti est également notable. Tous ces efforts sont favorables à la stabilisation politique et au respect des principes de l'état de droit.

Nous nous félicitons de la contribution apportée par la MINUJUSTH au renforcement de la sécurité publique en renforçant les capacités de la Police nationale d'Haïti pour un large éventail d'activités de police et en fournissant du matériel et un appui opérationnel. Nous notons également avec satisfaction le rôle que joue la MINUJUSTH pour améliorer le système judiciaire haïtien.

En examinant la situation en Haïti, il ne faut pas oublier que l'instabilité sur le plan politique et la fragilité de l'économie donnent souvent lieu à un environnement dans lequel les garanties en matière des droits de l'homme peuvent se révéler inefficaces et où il existe des risques de violations et d'atteintes en ce qui concerne les droits fondamentaux.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son dernier rapport (S/2018/795), il reste beaucoup à faire pour assurer une transition efficace et sans heurts vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti l'année prochaine. Les institutions haïtiennes ont encore besoin de l'appui de la communauté internationale. Il faut éviter une réduction excessive ou prématurée de la présence des Nations Unies en Haïti, compte tenu de la fragilité de la situation et de l'ampleur de la tâche qui attend les autorités haïtiennes. Nous devons donner à la société haïtienne l'assurance que le Conseil de sécurité suivra de près la situation afin de trouver le meilleur moyen d'instaurer la stabilité à long terme et de consolider l'état de droit dans le pays.

La Pologne se félicite de la stratégie de sortie assortie d'objectifs et de la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti. La MINUJUSTH joue un rôle important dans ce processus, en aidant le Gouvernement haïtien à atteindre ces objectifs grâce à l'apport de compétences techniques et d'un appui financier.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2018/795) et la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, de son exposé édifiant de ce matin. Je voudrais me joindre à mes collègues pour la remercier pour la manière dont elle a présenté les progrès réalisés à l'aide de tableaux ce matin.

La Suède félicite Haïti pour les progrès accomplis en matière de consolidation de la démocratie et de la stabilité. Dans le même temps, les événements des derniers mois ont montré que la situation demeure fragile. Il est indispensable de rallier un appui politique à large assise en faveur de réformes essentielles.

Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est bien aligné sur les priorités définies par le Président Moïse, notamment l'état de droit et le respect des droits de l'homme, le développement économique, les infrastructures, la résilience et la sécurité. Nous espérons

que le nouveau Gouvernement redoublera d'efforts pour faire des progrès s'agissant de ces priorités, et nous espérons voir des résultats concrets bientôt, notamment l'adoption d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénale.

Les objectifs présentés dans le rapport du Secrétaire général contribueront à ces efforts en établissant un lien entre les progrès réalisés dans des domaines essentiels relevant du mandat de la Mission et d'autres aspects importants liés à la stabilité du pays. Je pense notamment au développement socioéconomique et à la lutte contre la corruption. La MINUJUSTH est l'une des premières missions à faire la transition d'une opération traditionnelle de maintien de la paix depuis l'adoption de la notion de pérennisation de la paix. Par conséquent, une transition réussie et soutenue sera importante non seulement pour Haïti, mais aussi pour le système des Nations Unies dans son ensemble, qui aura ainsi démontré sa capacité à accompagner les pays sortant de conflits internes.

Nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Helen Meagher La Lime en tant que nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti à cette étape cruciale de la transition. L'une des tâches principales dans les mois à venir consistera à garantir une transition efficace et sans heurts et nous assurons la Représentante spéciale du Secrétaire général de notre plein appui.

Il importe que la Mission continue d'accorder une attention particulière aux aspects sexospécifiques dans le cadre de ses politiques et de l'élaboration de ses stratégies. Il importe tout particulièrement de promouvoir la participation des femmes aux processus politiques, de même que les mesures visant à améliorer la sécurité et la protection des femmes face à la violence sexuelle et sexiste. La Mission doit maintenir une orientation stratégique et établir un budget tenant clairement compte de l'égalité des sexes. Il est également essentiel de veiller à la collecte, au suivi et à la communication efficaces d'informations, ainsi qu'à la coordination des efforts en la matière. À cet égard, je tiens à remercier M^{me} Bintou Keita pour les données ventilées par sexe et l'analyse détaillée par sexe des objectifs qu'elle nous a présentées aujourd'hui pendant son exposé.

Étant donné l'absence de progrès dans certains de ces domaines, nous sommes préoccupés par la conclusion du rapport selon laquelle la capacité de la Mission et de l'équipe de pays de produire des résultats sur les questions liées à l'égalité des sexes est limitée.

En ce moment où l'équipe de pays se voit confier de plus en plus de tâches, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour les accomplir.

Le peuple haïtien a réalisé beaucoup de progrès ces dernières années. Il est impératif de continuer à avancer sur la voie de la réforme. La stabilité à long terme et le développement durable exigent l'engagement indéfectible de toutes les parties. La Suède restera un partenaire engagé d'Haïti alors que le pays continue d'avancer sur la voie de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'état de droit.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, de son exposé édifiant sur la situation en Haïti et sur le rôle de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Je voudrais également remercier M^{me} Susan D. Page, ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUJUSTH, pour tous les efforts qu'elle a consentis à la tête de la Mission. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je salue en outre la présence et la participation de M^{me} Leona Marlin-Romeo, Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise), à la présente séance.

Je voudrais aborder trois points principaux : la situation politique, la situation en matière de sécurité et la situation humanitaire.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, nous avons suivi le discours prononcé récemment par S. E. le Président Moïse après une vague de protestations violentes dans de nombreuses régions d'Haïti à la suite de la suppression de toutes les subventions gouvernementales sur le carburant. Ce discours a porté sur de nombreuses réformes et initiatives politiques qui ont contribué à réduire les tensions, notamment l'acceptation de la démission du Gouvernement national et l'annonce de consultations nationales avec tous les partis politiques actifs en Haïti en vue de former un nouveau gouvernement et de lutter contre toutes les formes de corruption. Le Président s'est également engagé à promouvoir l'économie nationale grâce à plusieurs réformes portant sur la rationalisation des dépenses publiques et la promotion des investissements publics, sans préjudice des besoins fondamentaux des Haïtiens.

Je voudrais également saluer les efforts déployés par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Diallo, et ses bons offices, en coopération avec les membres du corps diplomatique en Haïti, à l'appui de la consolidation de l'état de droit et de la stabilité dans ce pays. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination du nouveau Premier Ministre, Jean Henry Céant, et nous espérons qu'il jouira de la confiance du Parlement. Nous attendons avec intérêt l'adoption des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les priorités et les réformes qui s'imposent dans tous les domaines.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, étant donné son impact important sur tous les autres aspects de la situation en Haïti, nous notons avec satisfaction qu'elle s'est améliorée sensiblement et que le nombre de cas de criminalité enregistrés a baissé. Toutefois, nous exhortons les autorités nationales à tirer pleinement parti de l'expertise de la MINUJUSTH à cet égard afin de renforcer et d'améliorer l'efficacité de la Police nationale d'Haïti et de préserver les progrès réalisés en matière de sécurité et de stabilité tout en s'attachant à renforcer les institutions judiciaires nationales, à mettre un terme à l'impunité et à prévenir la corruption conformément à l'échéancier fixé dans le cadre de la stratégie de sortie de la MINUJUSTH. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'évaluation stratégique qui sera présentée en mars prochain.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, il ne fait aucun doute que malgré l'évolution récente de la situation, la conjoncture en Haïti demeure fragile. Une coopération accrue s'impose entre la population, le Gouvernement national, les organisations de la société civile et le secteur privé, d'une part, et l'ONU et les donateurs, d'autre part, ce qui aiderait Haïti à surmonter cette étape critique et très importante de son histoire moderne. En travaillant dur, il est encore temps, malgré un début potentiellement difficile, de parvenir à la stabilité politique et au développement durable en adoptant des plans à court terme pour répondre aux besoins de la population, ainsi que des plans critiques à moyen et à long terme.

Je voudrais souligner un certain nombre d'éléments qui, s'ils étaient pris en considération, permettraient améliorer la situation humanitaire dans le pays : premièrement, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte des Nations Unies contre le choléra en Haïti, qui a déjà permis de réduire considérablement le taux de transmission; deuxièmement, l'aide aux

institutions nationales pour qu'elles renforcent leurs capacités de préparation à la saison des ouragans; troisièmement, l'accélération de la mise en œuvre des réformes du système judiciaire national; quatrièmement, le règlement de la question de la surpopulation carcérale; et cinquièmement, la participation des Haïtiens aux programmes de sensibilisation aux droits de l'homme organisés par la MINUJUSTH.

Pour terminer, je voudrais féliciter la MINUJUSTH des efforts qu'elle déploie pour consolider les progrès réalisés en Haïti ces dernières années et pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le développement durable à long terme en appuyant l'action du Gouvernement dans le domaine de l'état de droit.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita, de son exposé sur la situation en Haïti et sur l'action de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Nous lui sommes également reconnaissants de son exposé très utile et instructif sur les réalisations de la Mission.

Nous devons reconnaître l'objectivité des évaluations alarmantes figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/795), qui indiquent que les conditions de sécurité déjà fragiles ont récemment été de nouveau mises à l'épreuve, notamment du fait des manifestations massives qui ont lieu dans l'ensemble du pays. Malheureusement, la vie politique du pays a été marquée par des désaccords entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, par la démission du Premier Ministre et du Gouvernement et par les revers qu'a essuyés le Parlement, autant d'éléments qui ont considérablement compromis les perspectives de consolidation de la paix après le conflit en Haïti. Nous devons noter que la situation humanitaire reste désastreuse. Plus d'un million de personnes ont un besoin urgent d'aide alimentaire, mais moins de la moitié d'entre elles en bénéficient effectivement. Et à cela s'ajoute le fait que le plan d'aide humanitaire n'est financé qu'à hauteur de 10 %.

Ces événements n'aident en rien la Mission à se préparer à se retirer du pays. Nous avons également vu que le transfert progressif de la responsabilité du maintien de l'ordre public à la Police nationale d'Haïti se heurte à des difficultés et se poursuit alors que les groupes criminels sont de plus en plus actifs. Ce sont là autant de problèmes que le Gouvernement et le peuple haïtiens devront régler par eux-mêmes dans un avenir proche, lorsqu'ils assumeront leur responsabilité nationale.

Nous saluons les efforts déployés par les dirigeants du pays pour garantir la stabilité et mettre en place un système de gouvernance étatique qui repose sur leurs propres forces. Il sera crucial de veiller à ce que les travaux des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du Gouvernement soient bien coordonnés. Et le personnel des Nations Unies, dont la tâche est de fournir une assistance maximale dans ce processus, a encore beaucoup à faire. Pour notre part, nous appuyons Port-au-Prince et affirmons que la Russie continuera de veiller à ce que les travaux du Conseil de sécurité aboutissent au final à une véritable normalisation de la situation en Haïti, ainsi qu'à une souveraineté et à une autosuffisance renforcées.

Nous voudrions une fois encore attirer l'attention du Conseil sur un point très important qui, pour des raisons qui ne sont pas claires, a été omis de notre discussion. Une fois encore, bien qu'une partie importante du rapport du Secrétaire général soit consacrée à la lutte contre les crimes sexuels et à l'assistance aux victimes, il ne contient aucune information sur des crimes similaires commis par des représentants d'organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je rappelle au Conseil que nous avons attiré l'attention sur cette question dans nos déclarations des 3 et 9 avril (voir S/PV.8220 et S/PV.8225). Dans le contexte de la politique déclarée de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de crimes aussi terribles, nous n'avons pas le droit de fermer les yeux sur des exemples flagrants.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (S/2018/795), soumis en application de la résolution 2410 (2018). Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, de son exposé sur les faits les plus récents survenus en Haïti et sur les activités de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui sont fondées sur ce rapport.

Nous notons que nous nous réunissons dans le contexte des événements violents qui se sont produits en juillet et qui reflètent les graves difficultés socioéconomiques auxquelles Haïti demeure confronté. Nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité de régler de manière consensuelle certaines de ces difficultés dans le cadre de l'ordre constitutionnel existant. Il importe de veiller à ce que le Gouvernement haïtien continue de progresser vers l'adoption d'un pacte de gouvernance pour appuyer la mise en œuvre

d'objectifs politiques, économiques et sociaux convenus, afin de renforcer la confiance du peuple haïtien dans ses institutions. Nous pensons que le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, la garantie de la stabilité politique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont les éléments clefs nécessaires au renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité future d'Haïti. Les récents événements survenus à Port-au-Prince et dans d'autres villes haïtiennes soulignent l'importance de les mettre en œuvre. Nous nous félicitons de la nomination par le Président Moïse d'un nouveau premier ministre et attendons avec intérêt la formation d'un gouvernement qui continuera à mener Haïti vers la consolidation de la paix, la stabilité et le développement économique durable.

L'Éthiopie est consciente de l'importante contribution de la MINUJUSTH, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, à l'appui des efforts en cours pour encourager le dialogue, promouvoir le respect de l'état de droit et favoriser la stabilité dans le pays par une communication et un dialogue accrus à tous les niveaux. Il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire pour assurer une transition efficace et sans heurts vers une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix l'année prochaine, conformément au mandat de la MINUJUSTH. C'est pourquoi nous souscrivons à l'évaluation du Secrétaire général concernant la nécessité de redoubler d'efforts pour garantir des progrès dans la réalisation des objectifs qui éclaireront sur le futur retrait des effectifs de la MINUJUSTH. Nous nous félicitons de la nomination de M^{me} Helen Meagher La Lime comme nouvelle Représentante spéciale et Cheffe de la MINUSUSTH. Elle aura l'importante responsabilité de superviser les progrès réalisés tout en travaillant en étroite collaboration avec les parties prenantes haïtiennes et avec l'équipe de pays des Nations Unies. Nous lui souhaitons plein succès et félicitons l'ensemble du personnel de la Mission du dévouement dont il fait preuve dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées.

Pour terminer, je réaffirme notre attachement et notre solidarité au peuple frère et au Gouvernement haïtiens, qui continuent de s'efforcer de consolider les progrès accomplis ces dernières années, ainsi que notre confiance dans la détermination du peuple haïtien à poursuivre avec succès sa quête de stabilité, de démocratie et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Keita, de son exposé et des images très utiles qu'elle a distribuées aujourd'hui. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à M^{me} Helen La Lime et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle mission. Nous espérons que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et sa feuille de route continueront de progresser vers la réduction prévue des opérations d'ici octobre 2019.

En juillet dernier, le Gouvernement haïtien et la MINUJUSTH ont été mis à rude épreuve, la Police nationale d'Haïti (PNH) et les unités de police constituées des Nations Unies ayant été confrontées à de violentes manifestations et émeutes. Pendant une période d'instabilité politique, la PNH, avec l'appui de la MINUJUSTH, est intervenue pour protéger la population civile et s'est abstenue de toute action qui aurait pu aggraver la situation. Ces efforts ont permis d'éviter des évasions du pénitencier national, ce qui aurait rendu encore plus complexe une situation extrêmement instable dans le centre de Port-au-Prince. La poursuite de la professionnalisation de la PNH témoigne des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie de sortie de la Mission et permettra au Gouvernement haïtien, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, de transférer les tâches et responsabilités dans les délais prévus. Toutefois, il est essentiel de protéger ces acquis durement acquis, et la MINUJUSTH a un rôle important à jouer avant de se retirer.

Premièrement, il faut faire plus de progrès dans la lutte contre la corruption. Personne ne devrait être au-dessus de la loi, et nous appelons le Gouvernement haïtien à collaborer avec la MINUJUSTH et ses partenaires internationaux pour renforcer ses institutions judiciaires, y compris ses organes de lutte contre la corruption, et à promouvoir des réformes judiciaires pour lutter contre l'impunité et renforcer l'état de droit. Deuxièmement, il est impératif que les fonctionnaires corrompus ou toute autre personne impliquée dans des violations des droits de la personne soient tenus responsables de leurs actes. Troisièmement, nous devons également mettre en garde contre la politisation de la police. Le Gouvernement haïtien doit donner la priorité à la poursuite du développement et de la professionnalisation de sa police nationale et veiller à ce que l'institution

reste apolitique. Enfin, le Gouvernement haïtien, sa société civile et ses partenaires internationaux doivent continuer de s'attaquer aux problèmes relatifs aux droits de l'homme, tels que l'exploitation et les atteintes sexuelles, la violence contre les femmes et les filles, les taux élevés de détention préventive prolongée et la traite des personnes.

Bien qu'il y ait beaucoup à faire, nous reconnaissons que la PNH a pris des mesures pour améliorer sa réponse aux manifestations publiques et renforcer son Inspection générale afin d'enquêter sur les cas signalés de violences policières, et nous relevons les progrès réalisés dans les activités des droits de l'homme par la Direction de la protection civile du Gouvernement haïtien. Les États-Unis attendent avec intérêt la transition prévue vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix d'ici à octobre 2019 et l'exercice de ces responsabilités par le Gouvernement haïtien.

Je vais maintenant reprendre mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je tiens, tout d'abord, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu inviter la délégation de la République d'Haïti à faire valoir au Conseil de sécurité ses vues et observations sur le Rapport S/2018/795 du 30 août 2018 du Secrétaire général concernant la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Je salue la présence parmi nous de S.E. M^{me} Leona Marlin-Romeo, Première Ministre de Saint-Martin (partie néerlandaise). Je lui sais gré de son exposé. Je souhaite tout particulièrement remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Binta Keitou, pour sa présentation remarquable du rapport du Secrétaire général.

Ma délégation a noté avec le plus haut intérêt les observations du Secrétaire général à propos des résultats, des progrès, des tendances ainsi que des faits saillants enregistrés sur les plans politique, économique, social et humanitaire au cours de la période considérée, à la lumière des objectifs fixés et des points de repère établis. L'évolution de la situation politique en Haïti au cours des trois derniers mois, en particulier les craintes de déstabilisation qu'ont suscitées les troubles enregistrés du 6 au 8 juillet 2018, dans le sillage d'une augmentation annoncée des prix de l'essence, a retenu à juste titre l'attention.

Ces événements, expression d'une frustration publique incontestable face à des difficultés socio-économiques réelles, ont été certes un test majeur pour le pays. Cependant, la stabilité politique du pays, conquise au prix de tant d'efforts, n'a pas été remise en cause, ni les conquêtes démocratiques, ni les nombreux acquis de ces dernières années. Le pays a été soumis à rude épreuve, nul ne peut le nier, mais la crise a été surmontée. La nation s'est vite ressaisie. Les institutions de la République ont fait la démonstration de leur maturité. L'autorité de l'État est aujourd'hui restaurée, et la paix civile est maintenue. Ma délégation se félicite à cet égard du soutien de la communauté internationale, notamment de celui exprimé à cette occasion par le Conseil de sécurité le 12 juillet 2018 (SC/13419).

Dans la foulée des événements de juillet, le Président de la République, S.E.M. Jovenel Moïse, pleinement conscient des défis de la conjoncture, n'a ménagé aucun effort pour ramener la paix dans la cité et dans les esprits. C'est dans cette optique qu'il a désigné, au terme d'un vaste et laborieux processus de consultations nationales, un nouveau Premier Ministre, issu des rangs de l'opposition, M. Jean-Henry Céant. Celui-ci est chargé de former un gouvernement d'union nationale bénéficiant de la pleine confiance du Parlement et ayant la légitimité requise pour s'attaquer aux problèmes économiques urgents auxquels fait face le pays, poursuivre les réformes nécessaires au renforcement de l'état de droit, à la consolidation des conquêtes démocratiques, bref, à la stabilité institutionnelle et politique à long terme. Le prochain gouvernement aura pour tâche, entre autres, d'organiser les prochaines élections législatives prévues en octobre 2019, et d'intensifier la lutte contre la corruption, tout en poursuivant vigoureusement les réformes structurelles indispensables à la relance de la croissance et du développement durable.

Dans ce contexte, l'invitation adressée par le Secrétaire général à tous les acteurs de l'échiquier politique national à œuvrer ensemble au bien commun a été accueillie avec un intérêt particulier par les autorités haïtiennes, de même que son appel en faveur de l'adoption de mesures à court terme qui puissent répondre aux besoins immédiats du peuple haïtien et alléger la situation difficile à laquelle celui-ci est confronté. Ma délégation espère que cet appel trouvera également le plus large écho auprès de l'ensemble des partenaires de la communauté internationale, tout en souhaitant, à cet égard, une meilleure prise en compte de l'extrême vulnérabilité de la population dans le cadre de l'aide publique au développement, et, tout particulièrement,

de l'opportunité de mesures d'accompagnement indispensables dans la mise en application des programmes d'ajustement structurel.

L'extrême pauvreté, nous le savons bien, comporte un risque inhérent d'instabilité. Le Conseil de sécurité l'a d'ailleurs souligné à maintes reprises. Une stratégie cohérente et intégrée de pérennisation de la paix suppose la prise en compte du lien étroit entre les trois piliers : sécurité, développement et droits de l'homme. À ce titre, ma délégation considère que l'amélioration immédiate des conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées est l'un des défis les plus pressants qui se posent aujourd'hui au pays. Le Chef de l'État en a fait une priorité absolue, car, elle est une condition essentielle et incontournable du maintien d'un environnement politique stable, comme le note très justement le rapport.

En ce qui a trait au bilan des résultats et des progrès dressé par le Secrétaire général, à la lumière des objectifs et des points de repère qui ont été fixés, je voudrais faire une brève remarque. Ma délégation est consciente des retards enregistrés par rapport un certain nombre de cibles. Mais, l'essentiel, qu'il y a lieu de retenir, c'est que, malgré les énormes difficultés rencontrées, malgré la crise de juillet et malgré la faiblesse des ressources disponibles, des efforts soutenus sont enregistrés quotidiennement dans la plupart des domaines visés, qu'il s'agisse du renforcement de l'état de droit, du système de justice et de la Police nationale, ou de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

Nombreux sont les indicateurs qui témoignent de ces efforts et des démarches en cours. Qu'il me soit permis de citer à titre purement indicatif : la nomination du Protecteur du citoyen et de la citoyenne et le renforcement des capacités du Bureau de protection des droits de l'homme; la stabilité du climat de sécurité; la baisse sensible du niveau de criminalité violente; la diminution d'environ 25 % des cas de justice populaire; l'efficacité accrue du système judiciaire; l'adoption en cours par le pouvoir législatif du nouveau Code pénal et du nouveau Code de procédure criminelle; l'amélioration du système pénitentiaire et des conditions de détention; l'augmentation soutenue de la proportion de femmes au sein des effectifs de la police – le seuil de 10 % est en passe d'être atteint; l'intensification de la lutte contre la corruption, comme l'illustre la saisine du dossier PetroCaribe par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif pour les suites jugées nécessaires; et le lancement des états généraux sectoriels de la nation, avec en perspective l'adoption d'un « Pacte pour la stabilité et le progrès économique et social ».

Il reste certes beaucoup à faire, comme l'a souligné le Secrétaire général, pour combler les déficiences et rattraper les retards. Mais la consolidation de l'état de

droit et de la stabilité est en bonne voie. Là est l'essentiel. Il s'agit d'ailleurs, nous le savons tous, d'un processus de longue haleine. Quoi qu'il en soit, les pouvoirs publics entendent déployer tous les efforts nécessaires pour assurer l'atteinte des résultats et cibles prévus, en particulier le renforcement continu du système de justice et des forces de police; l'amélioration sensible du système pénitentiaire; la promotion et la défense permanente des droits de l'homme. Les autorités haïtiennes en ont pris le ferme engagement : tout sera mis en œuvre pour que se réalise comme prévu, c'est-à-dire dans les mois à venir, une transition sans heurts de la MINUJUSTH vers une présence des Nations Unies qui ne soit plus axée sur le maintien de la paix.†

En nommant le nouveau Premier Ministre haïtien, le Président de la République a réitéré sa détermination de mettre en œuvre, de concert avec le Gouvernement, les réformes structurelles indispensables, devant permettre au pays de faire face aux crises récurrentes, comme celles qu'il vient de connaître, et de relever les défis complexes auxquels il demeure confronté sur le plan du développement. L'onde de choc des événements de juillet – quelles qu'aient été leur ampleur et la perception de « volatilité politique » qu'ils ont pu créer dans l'opinion – ne doit pas cacher une donnée que ma délégation tient pour essentielle, à savoir le caractère irréversible des conquêtes démocratiques du peuple haïtien et ses progrès, bien réels et soutenus, vers la consolidation de l'état de droit. C'est à l'approfondissement de ces acquis que le Président de la République et le nouveau Premier Ministre haïtien convient tous les secteurs et toutes les forces vives de la nation.

À ce tournant décisif de la vie nationale, le peuple et le gouvernement haïtiens souhaitent pouvoir compter sur la solidarité de la communauté internationale et, en particulier, sur l'appui du système des Nations Unies pour la mise en place d'un nouveau pacte de coopération, mieux adapté aux besoins réels d'Haïti, dans le cadre d'une authentique stratégie de pérennisation de la paix, qui, pour être viable, passe nécessairement par l'amélioration à brève échéance des conditions d'existence des couches les plus démunies, une croissance vigoureuse et soutenue, la modernisation économique et sociale du pays, et la réalisation de ses objectifs de développement durable, dont celui de l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030.

Pour conclure, je tiens à adresser mes plus vives félicitations à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Helen Meagher La Lime, nommée le 1^{er} août dernier. Je forme pour elle et pour son mandat en Haïti mes meilleurs vœux de succès.

La séance est levée à 11 h 30.